



# L'Envallois

Bulletin d'Informations Municipal

## Edito

par Jean CAILLAUD

### UN SI BEAU VILLAGE

Automne, hiver : couleurs.  
Printemps, été : les fleurs.  
J'emporte sur mon nuage  
Les plus belles images,  
Avec tous vos visages.  
Celles du plus beau village.  
A tous, chers habitants,  
Je vous souhaite en tout temps,  
Amitié, allégresse  
Et la délicatesse.  
Je vous en veux présage  
A tous mes francs hommages.

La plus belle des années  
à toutes et tous.

---

## Sommaire

**p. 2 à 6** › Le Conseil Municipal vous informe

**p. 7 à 11** › Les associations

**p. 12 à 15** › Riom Communauté, Infos pratiques, État civil, Manifestations 2014...

**p. 16** › A propos de St-Jean-d'en-Haut

**n°26 / Janvier 2014**



## ➔ AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JUILLET 2013

➔ **Révision tarifs 2013-2014 pour cantine, garderies, études et centre de loisirs :** Compte tenu de l'évolution des charges, une augmentation d'environ 2 % est appliquée sur tous les tarifs, ainsi qu'une réévaluation des tranches du quotient familial.

**Tranches du quotient familial :**

Tranche	Quotient Familial (Revenus mensuels / Nombre de Parts)
Tranche 1	De 0 à 460 €
Tranche 2	De 461 à 745 €
Tranche 3	De 746 à 1 030 €
Tranche 4	Supérieur à 1 030 €

**Tarif cantine :** Prix d'un repas enfant avec application du quotient familial, soit :

Tranche	Tarif 2013
Tranche 1	2,90 €
Tranche 2	3,20 €
Tranche 3	3,50 €
Tranche 4 (plein tarif)	3,80 €

Prix d'un repas adulte : 5,50 €

Prix d'un repas spécifique (servi mais non fourni) : 0,80 €

**Garderie du matin ou du soir pour 1 enfant par famille :** Forfait mensuel avec application du quotient familial

Tranche	Tarif 2013
Tranche 1	8,85 €
Tranche 2	9,35 €
Tranche 3	9,90 €
Tranche 4 (plein tarif)	10,10 €

**Garderies du matin ou du soir à partir de 2 enfants par famille :**

Forfait mensuel : Tarif tranche 1 x 2, soit 8,85 x 2 = 17,70 €

**Etude surveillée :**

Forfait mensuel pour un enfant : 16 € et à partir de 2 enfants : 21 €

**Centre de loisirs :** (avec application du quotient familial)

Tranche	Prix journée	Prix ½ journée sans repas	Prix ½ journée avec repas	Forfait 5 jours
Tranche 1	3,70€	1,90 €	2,20 €	17 €
Tranche 2	6,40 €	3,20 €	3,70 €	31 €
Tranche 3	9,20 €	4,60 €	5,35 €	44 €
Tranche 4 (plein tarif)	9,20 €	5,35 €	7 €	54 €

➔ **Contrat enfance :** Renouvellement de la convention de prestation service ordinaire avec la Caisse d'Allocations Familiales pour 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2015. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation « accueil de loisirs sans hébergement » Elle a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre et fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

➔ **Personnel communal :** Avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes

scolaires, il devient nécessaire de recruter du personnel pour remplir les normes d'encadrement. Des contacts sont pris auprès de la Mission Locale pour l'Emploi afin de recruter un jeune en contrat « Emploi Avenir ».

➔ **Riom Communauté : Syndicat Mixte ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne :** Suite à divers échanges depuis 2012, la création d'un syndicat mixte ouvert ayant pour objet d'animer, de coordonner et de piloter des réflexions stratégiques et des projets d'intérêt métropolitain a vu le jour. Les réflexions et les études pourront s'inscrire dans les 4 axes thématiques suivants : promouvoir les mobilités durables, stimuler l'innovation et la connaissance, déployer une offre culturelle, sportive et touristique d'excellence, aménager les territoires d'enjeux métropolitains.

➔ **Enquête publique Société des Eaux de Volvic** du 17 juin au 17 juillet sur le projet présenté par la Société des Eaux de Volvic, en vue de regrouper l'exploitation des deux usines d'embouteillage d'eaux minérales Chancet 1 et Chancet 2 et leurs installations annexes situées sur le territoire des communes de Volvic et d'Enval. Ce projet relève du régime de l'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

SEPTEMBRE 2013

➔ **Choix de l'entreprise pour les travaux rue de l'Ambène et place Marcel Morge :** Suite à consultation, trois entreprises ont répondu mais avec un montant supérieur à l'estimation établie par le cabinet BGN : 256 746 € HT ; entreprise BILLET : 336 252,50 € HT, EUROVIA : 294 522,30 € HT, entreprise ROBINET : 460 678,58 € HT. Conformément au règlement de la consultation, une négociation est ouverte avec les trois candidats. L'entreprise BILLET propose -2,5%, EUROVIA -3 % tandis que l'entreprise ROBINET n'a pas répondu. L'entreprise EUROVIA est retenue pour l'exécution des travaux pour un montant de 285 686,63 € HT. Des subventions sont accordées pour les travaux d'assainissement par le conseil général et par l'agence de l'eau.

➔ **Fourrière animale :** Proposition de la ville de Clermont-Ferrand d'adhérer à un groupement de commandes, qui réunit 19 autres collectivités, pour confier à un prestataire l'intégralité de la fourrière animale, notamment la capture et le transport des animaux à l'entreprise CHENIL SERVICE.

➔ **Demande de fonds de concours à Riom Communauté :** pour les travaux de mise en valeur du petit patrimoine du bourg de La Sauzède. La commune peut prétendre à un fonds de concours à hauteur de 50 % sur un coût total de 12 719,99 € HT.

➔ **Accessibilité bâtiments et voiries :** Le cabinet SOCOTEC a rendu son rapport de diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées (mairie, groupe scolaire, salle polyvalente, salle des associations, église, cimetières, équipements sportifs foot et tennis). Les travaux de mise aux normes des bâtiments devraient être effectués au 1er janvier 2015 au plus tard. Le montant estimatif s'élève à 53 200 €. Ce sont essentiellement des mises aux normes de portes, de marquages au sol, de la création d'un chemin piétonnier praticable en fauteuil roulant au terrain de foot. L'essentiel de ces travaux pourra être réalisé en interne.

➔ **Révision tarifs salle polyvalente au 01/01/2014 :** la dernière date de révision des tarifs de location de la salle polyvalente date de 2003. La commune engage régulièrement des frais pour entretenir, et investit également dans du matériel pour rendre les locaux plus fonctionnels. L'augmentation sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

	Ancien tarif depuis le 01/01/2003	Nouveau tarif
Associations Envalloises	46 €	50 €
Habitant Envallois - Le week-end - Pour une courte utilisation (3 h maximum)	155 € 15,50 € l'heure	180 € 18 € l'heure
Associations, sociétés ou personnes extérieures à la commune : - Le week-end - Pour une courte utilisation (3 h maximum)	385 € 46 € l'heure	450 € 50 € l'heure
Associations extérieures à la commune organisant une animation culturelle et publique : Caution	385 €	450 €

→ **Informations travaux** : le parking de l'extension du cimetière est goudronné ; la réfection de la bande de roulement dans le chemin du Sablon Nord, chemin de Pedoux et chemin de la Bigue a été réalisée par l'entreprise EURO-VIA ; les services techniques ont repris une partie du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la rue de Fontblanche ; les pavés situés rue de la Libération au bourg de la Sauzède ont été supprimés suite à des nuisances sonores.

→ **Suite à l'application des rythmes scolaires** : recrutement d'un jeune animateur de 20 ans en Contrat Avenir pour répondre aux normes d'encadrement. Le Temps d'Activités Périscolaires a été mis en place avec une nouvelle organisation du temps de travail du personnel.

#### OCTOBRE 2013

→ **Subvention du conseil général au titre du Fonds d'Intervention Commu-**

**nal** : La commune peut prétendre à des subventions au taux de 25 % avec un plafond de dépenses sur 3 ans de 480 000 € dont un maximum de 147 738 € pour des travaux de voirie. Un dossier demande de subvention a été déposé sur le programme 2013 pour des travaux d'aménagement de la voirie dans la rue de l'Ambène et la place Marcel Morge pour un maximum de dépenses subventionnables de 147 738 €.

→ **Installation alarmes** : Suite aux effractions récurrentes avec vol ayant entraîné des dégradations importantes dans les locaux du football, l'installation d'un système d'alarme est devenue nécessaire. C'est une centrale d'alarme avec module de transmission, détecteur d'image et alarme volumétrique. Le coût de l'équipement installé est de 299 € HT, avec une maintenance mensuelle de 44 € HT. La commune prend en charge l'installation et l'abonnement. La gestion se fera avec l'implication des dirigeants de l'association.

#### NOVEMBRE 2013

→ **Transformation de la Société d'Economie Mixte SEMERAP en Société Publique Locale** : Conformément à la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, et après vote du conseil d'administration et de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires et de leurs assemblées délibérantes, la Société d'Economie Mixte SEMERAP devient une Société Publique Locale. Le capital est entièrement détenu pas des collectivités locales ou regroupement de collectivités locales et elle ne doit travailler que sur le territoire de ses actionnaires. La commune d'Enval devient actionnaire de la SEMERAP SPL en achetant 10 actions au nominal de 31 € HT.

→ En septembre 2013, la commune de Pessat-Villeneuve a créé un accueil de loisirs éligible au contrat enfance jeunesse. Un avenant doit être signé entre la caisse d'allocations familiales et le territoire de Riom Communauté avant le 31 décembre 2013.

## ► UNE RÉCOMPENSE BIEN MÉRITÉE

La remise des prix du concours du fleurissement et du cadre de vie s'est déroulée cette année dans notre chère commune. Organisé par le département, en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Puy-de-Dôme, ce concours a pour but de reconnaître les efforts faits par les communes pour embellir le cadre de vie de leurs habitants et le respect de l'environnement. Après de nombreux efforts de notre équipe d'employés municipaux et la participation de la mairie par l'enfouissement de réseaux, le fleurissement et la protection de l'environnement la commune d'Enval a reçu le premier prix départemental. Mais nos efforts ne doivent pas en rester là, il faudra continuer à œuvrer et, pourquoi pas, obtenir une fleur dans les années à venir.

**Bravo encore à Alain, Bill, Nicolas et Pascal.**



## → INAUGURATION DU BOURG DE LA SAUZÈDE

Mardi 10 septembre 2013, Jean CAILLAUD maire d'Enval accueillait, à l'occasion de l'inauguration du bourg de la Sauzède, mesdames et messieurs : Jean-Yves GOUTTEBEL, président du Conseil Général ; Pierrette DAFIX-RAY et Claude BOILON, vice-présidents au Conseil Général ; Dominique BOSSE, conseillère générale du canton ; François RAMIREZ, représentant de la sous-préfecture ; Alain BARDY, vice-président de Riom Communauté... tous partenaires financiers, ainsi que les différents acteurs qui ont œuvré à l'accomplissement des travaux (bureaux d'études, architectes, paysagers, syndicats des eaux et électricité, entreprises,...)

C'est avec une réelle satisfaction que toutes ces personnalités ont sillonné les rues du bourg de la Sauzède s'arrêtant fréquemment pour observer les divers aménagements techniques et paysagers, tout en appréciant l'ensemble de la réalisation.

Ces travaux importants ont été réalisés sur une période de 3 ans.

Les ouvriers des entreprises de travaux publics qui ont travaillé à La Sauzède ont tenu à nous faire savoir le plaisir qu'ils ont eu à travailler sur notre commune, car, très souvent, les envalois leur réservent un accueil très chaleureux qu'ils ne trouvent pas forcément ailleurs, exemple : lorsqu'il faisait froid il était fréquent que les riverains leur proposent un café (ou autre) pour se réchauffer et même quelques-uns les invitaient à partager un bon pot-au-feu bien chaud, de belles amitiés ont vu le jour. Que ces généreux auvergnats soient remerciés de leur hospitalité !

Une fois la visite terminée, retour à la salle polyvalente où monsieur le président Jean-Yves GOUTTEBEL a tenu à féliciter l'ensemble des acteurs qui ont réalisé ce bel aménagement qui restera le dernier grand chantier de la mandature de notre maire Jean CAILLAUD. Et comme il est de coutume en Auvergne, tout le monde s'est rassemblé autour d'un buffet convivial.



## ➤ ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2014



Ce qui va changer à partir de mars 2014 pour une commune comme Enval de plus de 1000 habitants :

- **Election des conseillers municipaux** au scrutin de liste bloquée. Les candidats devront présenter une liste complète et paritaire.

Pour la commune d'Enval : 15 conseillers.

- **Election des conseillers communautaires** : pour la 1<sup>ère</sup> fois, élection au scrutin universel.

VOUS NE VOTEREZ QU'UNE FOIS CAR IL N'Y AURA QU'UN SEUL BULLETIN DE VOTE AVEC LES 2 LISTES DE CANDIDATS (municipaux et communautaires).

Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

- **Identité de l'électeur** : obligation de présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter

**POUR QUE VOTRE BULLETIN SOIT VALABLE : INTERDICTION DE RAYER, D'AJOUTER, DE PANACHER. MUNISSEZ-VOUS D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ POUR VOTER.**

## ➤ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité est de 15 ans pour les cartes délivrées à des personnes majeures.

Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la durée de validité est prolongée de 5 ans sans démarches particulières.

Pour les mineures, la durée de validité est inchangée soit 10 ans.





## ➔ LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES À L'ÉCOLE D'ENVAL

Depuis la rentrée scolaire 2013-14, la réforme des rythmes scolaires est mise en place à l'école d'Enval. En effet, pour tous les écoliers d'Enval, le temps scolaire est de 4 jours et ½ par semaine. L'organisation d'une semaine scolaire est composée suivant le tableau ci-dessous :

7h30	8h30	11h30	11h45	13h30	15h30	16h30	17h45	18h30	
CLSH périscolaire	ÉCOLE		CLSH périscolaire	CANTINE	ÉCOLE	TAP		CLSH périscolaire	
CLSH périscolaire	ÉCOLE		CLSH périscolaire	CANTINE	ÉCOLE	TAP		CLSH périscolaire	
CLSH périscolaire	ÉCOLE	CLSH - CENTRE DE LOISIRS							
CLSH périscolaire	ÉCOLE		CLSH périscolaire	CANTINE	ÉCOLE	TAP		CLSH périscolaire	
CLSH périscolaire	ÉCOLE		CLSH périscolaire	CANTINE	ÉCOLE	TAP		CLSH périscolaire	

La commune est chargée d'organiser les activités de tous les temps périscolaires et, depuis cette année, celle du TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30.

L'école est finie dès 15h30. Ensuite, selon le choix des parents, les enfants peuvent partir chez eux ou participer aux activités mises en place par les animateurs du centre de loisirs et du périscolaire.

L'effectif actuel est d'environ 100 élèves répartis en 1 classe et ½ de maternelle et de 2 classes et ½ de primaire.

Avant la réforme des rythmes scolaires, nous avons toujours été soucieux de proposer aux enfants un égal accès aux activités sportives et culturelles en leur proposant des prestations de qualité. La commune d'Enval n'a eu de cesse d'investir et d'améliorer les services d'accueil périscolaires par le biais du CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) d'Enval déclaré tous les ans à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) en partenariat avec un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) de la CAF qui nous

offre une importante aide financière à la condition que l'on respecte les critères d'un accueil de qualité.

L'objectif éducatif du PEDT (Projet Educatif Territorial) au travers du TAP est de toucher un nouveau public d'enfants qui ne participaient pas aux activités périscolaires et extrascolaires du fait qu'un de leur parent ne travaille pas et/ou dont les parents ont de faibles revenus. **Les activités du TAP sont accessibles et gratuites pour tous.**

Avec le démarrage du TAP, on constate que les parents qui ne travaillent pas laissent leurs enfants participer aux activités après qu'ils en aient testé la qualité des prestations.

Tous les enfants découvrent une palette d'activités artistiques, culturelles, sportives qu'ils ne pratiquent pas forcément au sein du cercle familial. Cela enrichit leur connaissance. Ils peuvent se découvrir des compétences pour des activités qu'ils ignoraient. Cela renforce leur autonomie et leur responsabilité et lutte contre les inégalités d'accès aux pratiques



# Le Conseil Municipal vous informe



de loisirs éducatifs.

Plus il y a d'enfants aux activités, plus il y a de mixité sociale, le comportement des enfants peut changer. Ces valeurs fondent le « vivre ensemble », luttent contre les discriminations et leur font accepter les différences. Comportement fondamental pour leur future vie d'adulte.

La collaboration locale a pour but de mobiliser toutes les ressources du territoire (associations locales) et de favoriser

les échanges avec tous les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs,...)

Dès 15h30, les enseignants laissent partir les quelques enfants qui sont autorisés à sortir par leurs parents et confient aux animateurs ceux qui restent en activité.

Il y a 90 enfants qui sont inscrits au TAP et en moyenne 85 enfants sont présents aux activités tous les jours.

Des groupes d'enfants sont constitués pour l'année en fonction de l'âge, les enfants des 2 classes maternelles sont réunis et les différents groupes de primaires sont formés en fonction de l'âge.

Chaque animateur propose une activité (sportive, culturelle, artistique, danse...) pour une semaine et par un système de rotation, les groupes d'enfants changent chaque jour d'animateur et d'activité, ainsi les enfants ne choisissent pas l'activité qu'ils veulent mais participent à toutes les activités mises en place. Il est important de développer leur curiosité et

le sens de la découverte et qu'ils aillent au-delà de leurs connaissances.

En plus, afin de proposer une palette d'activités diverses et variées, nous faisons occasionnellement appel à :

- des intervenants extérieurs professionnels (histoires racontées par une conteuse, musique...), prestations payées par la commune.
- des intervenants volontaires des associations envaloises (sportives, théâtre,...),
- appel à tous les artistes envalois talentueux et créatifs, désireux de faire découvrir leur passion aux enfants des écoles.

Le centre de loisirs a depuis longtemps tissé des liens forts avec les associations envaloises : déplacement des enfants sur les terrains avec initiation et découverte du football ou du tennis, décors faits par le centre de loisirs pour les manifestations des associations APAGE, CCAS, Comité des fêtes, Les Loustics Envolois (Association des parents d'élèves),... Avec la mise en place du TAP, les associations se sont de nouveau mobilisées, ex : depuis le début de la rentrée scolaire, l'association « Les Baladins de l'Amène » propose aux enfants des petits ateliers de découverte du théâtre.

## ACCUEIL DE TOUS LES ENFANTS

L'équipe d'animateurs du centre de loisirs a toujours été mobilisée pour donner le meilleur accueil à tous les enfants de la commune (même s'ils ne sont pas scolarisés à l'école d'Enval pour les mercredis et vacances). Nous accueillons et avons accueilli des enfants lourdement handicapés dont des handicapés moteurs. En effet, les locaux du groupe scolaire sont équipés de rampes d'accès et de matériels adaptés qui nous permettent d'accueillir ces élèves. Ces enfants ont toujours été accueillis à la cantine, ainsi qu'à toutes les activités périscolaires et extrascolaires du centre de loisirs. Ils ont fait l'objet d'attentions particulières en fonction de leur handicap, les programmes ont été adaptés afin qu'ils puissent participer aux activités avec les autres enfants dans un maximum de sécurité et c'est avec beaucoup de professionnalisme que toute l'équipe encadrante a su réussir leur intégration parmi les autres enfants.

## UN RÉGAL POUR NOS YEUX !

Cette année encore, les envalois ont bêché, semé, planté, taillé, désherbé dès les premiers beaux jours. Ils ont paré leur maison de fleurs multicolores, coupé leur gazon au centimètre près et tout ceci pour leur plus grand plaisir, mais aussi pour embellir leur commune.

Les participants de la cuvée 2013 se sont retrouvés, courant octobre, dans la salle de la mairie, pour la distribution des prix. Bons d'achats, compositions florales et photographie de leur labeur étaient remis aux lauréats par Jean Caillaud, maire, aidés par ses adjoints dans cette agréable mission. Tous ont pu échanger des conseils et des idées autour d'un amical apéritif.

Ont été récompensés :

1<sup>er</sup> prix :

M. & Mme RAVET

2<sup>ème</sup> prix :

M. et Mme TINET

3<sup>ème</sup> prix :

M. et Mme SANCHEZ



## LE COMITÉ DES FÊTES

Son activité de l'année 2013 s'est achevée lors de la fête patronale d'Enval sur le thème «Faites vos jeux».

Le samedi, de 16h à 18h, les enfants pouvaient participer à de nombreux jeux, organisés à l'école d'Enval et animés par les parents de l'association Les Loustics.

La compagnie Band'Ana a enflammé de sa bonne humeur la retraite aux flambeaux, qui a conduit les envalois de la place St-Jean d'en Haut au stade pour un magnifique feu d'artifice, précédé d'un étonnant spectacle de cracheurs de feu.

Le dimanche, de 10h à 17h, des jeux anciens et originaux ont séduit et amusé petits et grands à la salle polyvalente, dont le jeu de l'Enval'oie, une création inédite du comité des fêtes, qui permettait de retrouver le patrimoine d'Enval.

Le beau temps était bien sûr au rendez-vous pour profiter des animations, à commencer par la dégustation d'un menu Aligot.

Autour de la fête foraine traditionnelle, les jongleurs du « Collectif du vendredi », du haut de leurs échasses, ont animé les rues.

La journée s'est terminée dans l'ambiance musicale et festive du groupe de musiciens « P'tit Louis ».

Un grand merci aux bénévoles, à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette fête !



### LES PROJETS POUR 2014

**La nouvelle équipe du comité des fêtes a le plaisir de vous proposer les dates suivantes :**

- **Samedi 22 février 2014** : soirée spectacle « Le CabarHéHéHé » par Le CollectifHiHiHif (34): des numéros « exfoliants » et délirants s'enchaînent, mêlant musique, chansons, danses, jonglages et surtout humour !

- **Dimanche 11 mai 2014** : brocante

- **Samedi 30 août et dimanche 31 août 2014** : fête patronale sur le thème Forum des passions.



## SALLE DES JEUNES

Petit rappel des horaires d'ouverture de la salle :

- Mercredi de 14h à 18h
- Samedi de 13h30 à 18h30
- Soirées jusqu'à 22h (voir programmes)
- Du lundi au vendredi, de 13h30 à 18h30 pendant les vacances



L'année scolaire 2013-2014 a repris au mois de septembre pour la salle des jeunes avec une nouvelle recrue, et pas des moindres, REMI !!!

Les ados étaient contents de retrouver leur salle, leurs petites

habitudes et curieux de rencontrer ce nouvel animateur qui s'occupe d'eux les samedis.

Ils étaient nombreux à se retrouver à la salle et à profiter des activités mises en place pour s'amuser, se détendre et pour les plus courageux, faire leurs devoirs. Pour les deux mois de septembre et octobre, nous avons eu une fréquentation de 9 jeunes par jour avec 34 ados différents par mois (dont 10 filles !!! Un record !)

Pour les vacances de la Toussaint, on a eu une fréquentation de 15 jeunes par jour avec un record de 19 le jeudi 24 octobre pour la **sortie bowling**.

En cette fin d'année, la fréquentation est en baisse (avec une moyenne de 6 ados par jour), peut-être à cause du froid ! On compte sur la neige pour réunir à nouveau un maximum de jeunes pour des jeux en extérieur, des batailles de boules de neige ainsi que des descentes en luge !!!

Cette année, la salle a été fermée pendant les vacances de Noël mais ils ont eu l'occasion de fêter dignement la fin de l'année et l'arrivée des vacances le samedi 21 décembre, jusqu'à 22h, lors d'une soirée de Noël avec Rémi. Ils sont venus nombreux !

A la rentrée, nous prévoyons de faire **et surtout** de manger la galette des rois, de faire des truffes et des pâtisseries bonnes pour la ligne, de fêter le nouvel an chinois, et le plus important de bien s'amuser. N'oubliez pas la très importante fête de la chandeleur car la salle sera envahie par les crêpes ! Rémi et Barbara auront besoin d'aide pour toutes les manger ! Ou pas !!!

**On vous souhaite à tous de bonnes vacances, de belles fêtes de fin d'année en famille et on a hâte de vous revoir à la rentrée, plus nombreux que jamais !!!**

## NOUVEL AN, NOUVEAUTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE !

La bibliothèque est en période d'informatisation. La carte de lecteur sera bientôt indispensable pour pouvoir emprunter des ouvrages. Si vous n'avez pas encore votre carte, pensez à la demander à la bibliothèque, elle est valable sur tout le réseau des bibliothèques de Riom Communauté !

Nous souhaitons la bienvenue à Charlotte Guery qui rejoint l'équipe de bénévoles.

**Pour rappel, la bibliothèque est ouverte en périodes scolaires :**

Les lundis de 16h à 18h, les mardis de 13h30 à 15h, les mercredis de 17h à 19h.

Pour les ouvertures pendant les vacances scolaires, merci de consulter le panneau extérieur de la bibliothèque.

N'hésitez pas à pousser notre porte nous vous accueillerons avec plaisir.

Nous sommes également preneur de tout conseil et ouvert à la discussion : un

auteur, un ouvrage qui vous intéresse auquel nous ne pensons peut-être pas ? Venez-nous en parler !

**Un accueil pour les tout-petits**

Avis aux assistantes maternelles, parents et grands-parents : une plage d'ouverture est

réservée aux tout-petits les premiers mardis de chaque mois de 10h à 11h30. Renseignez-vous directement à la bibliothèque (un planning de dates pourra vous être donné.)

**Le Passe-livres : des livres à la disposition de tous.**

Le système du passe-livres – vous prenez un livre, gratuitement dans une boîte où vous pouvez soit le remettre après lecture, soit en déposer un autre – est un succès visible : les caisses sont souvent vides !

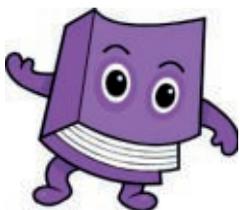
Petit rappel des différents points de la commune où vous les trouverez : à la boulangerie, à la mairie, à la poste, à la salle des associations, dans la salle d'attente du médecin

Vous pouvez également participer en nous déposant les livres que vous ne voulez plus. Les livres pour enfants sont les bienvenus.

**En projet : l'accueil des scolaires**

L'école d'Enval suit les nouveaux rythmes scolaires. La bibliothèque a pour projet d'accueillir les enfants dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires.)

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque : Alice, Brigitte, Christine, Françoise, Marie-Claude et Valérie.



## ➤ ENTENTE A.S. ENVAL-MARSAT // PASSION FOOT

### ➤ GROUPE SENIOR

Début de saison tonitruant pour les 3 équipes seniors de l'entente. Après avoir joué plus de la moitié des matches aller, nos 3 équipes se retrouvent classées dans les 3 premières places de leurs championnats respectifs, en très bonne position, donc, pour prétendre jouer la montée en division supérieure. Objectifs impératifs pour les équipes 2 et 3, et magnifique challenge pour l'équipe 1 qui joue dans sa poule 2 les 2 principaux clubs d'Auvergne prétendant à la montée : l'équipe 3 du Clermont-Foot Auvergne et l'équipe 1 de Riomès Montagne.

Bravo donc à tout ce groupe senior pour son implication aux entraînements et dans les rencontres où du jeu collectif efficace de très bonne qualité nous est proposé chaque dimanche.

Saluons également l'engagement pour le club de certains ainsi que l'arrivée de nouvelles têtes:

- tout d'abord la prise de responsabilité comme coaches de l'équipe 2 de David PORTE et de Stéphane TENEZ ;

- ensuite l'arrivée de recrues de qualité ayant choisi de venir renforcer notre effectif cette année : jeunes seniors originaires d'Enval passés par l'école de foot créée voilà maintenant plus de 15 ans avec Volvic, ainsi que quelques joueurs d'expérience ayant joué à un niveau supérieur en championnat d'Auvergne ;

- n'oublions pas non plus l'arrivée de notre quatrième arbitre officiel en la personne de David CHAMBON qui complète l'équipe arbitrale de l'entente sans laquelle nous ne pourrions pas évoluer en championnat dans de bonnes conditions.

**Equipe 1 en Promotion d'Honneur Auvergne :** les ambitions manifestées en fin de saison se concrétisent. L'équipe de Georges AMARO renforcée de nouveaux joueurs de bon niveau et d'expérience se trouve bien placée dans le trio de tête : 2 seuls matches perdus. Le premier de justesse en déplacement à Ceyrat et le second contre le Clermont-Foot. Notons au passage la très bonne performance réalisée en déplacement au stade de Riomès Montagnes d'où l'équipe a ramené le match nul sur le score de 3 buts à 3.

Le parcours en coupe de France s'est interrompu au 3<sup>ème</sup> tour par une défaite au stade de Chamalières, après une partie très tendue.

Saison pleine d'espoirs donc pour ce groupe qui pratique un football de qualité.

**Equipe 2 en Première Division Départementale :** bon début de saison pour les hommes de David PORTE et Stéphane TENEZ qui, à l'heure où ce texte est écrit, occupent la deuxième place de leur poule, à seulement 2 points du premier qui a joué un match supplémentaire. Nous espérons que ce groupe de qualité va confirmer ce bon début de saison afin de pouvoir retrouver rapidement la première division du district du Puy-de-Dôme.

Signalons au passage que cette équipe est toujours en compétition en coupe Camille Ballet.

**Equipe 3 en Troisième Division Départementale :** sous la houlette cette année de Philip D'OLIVEIRA, ce groupe se doit de terminer à la première place de son championnat. Il a terminé deuxième de sa poule l'an dernier derrière Lussat et pouvait accéder à la deuxième division. Malheureusement la descente de l'équipe 2 l'a empêché d'accéder à ce niveau. Les bons résultats de cette année

qui placent l'équipe dans les trois premières positions de la poule à la moitié des matches aller confirment les ambitions de ce groupe.

### ➤ GROUPEMENT JEUNES

C'est également reparti pour nos équipes jeunes de 6 à 19 ans du Groupement « Source et Volcans Football » qui regroupe les clubs de Enval-Marsat / Malauzat / Sayat et Volvic.

Plus de 130 jeunes joueurs portent à nouveau nos couleurs.

Sous les responsabilités administrative de Yann KLEIN et technique de Jean-Jacques BARBAT, et avec l'appui de tous les éducateurs et responsables d'équipe, le groupement s'engage à tout mettre en œuvre pour que ces jeunes puissent satisfaire leur passion dans les meilleures conditions possibles.

Merci à nouveau aux parents qui acceptent de venir nous rejoindre pour nous aider à compléter l'encadrement.

Comme chaque année, l'entente Enval-Marsat a organisé le tournoi « René ROBIN et Nicole RELIER ». Plus de 100 jeunes pousses de 6 à 9 ans se sont donc retrouvées le samedi 14 septembre 2013 sur le stade d'Enval. Devant un très nombreux public, nous avons pu admirer l'enthousiasme de ces jeunes en permettant peut-être à de futurs nouveaux talents de s'épanouir. Quel bonheur partagé de voir le plaisir éprouvé par tous ces jeunes de recevoir leurs récompenses bien méritées. A l'année prochaine donc en septembre 2014.



### À RETENIR : PRINCIPAUX CONTACTS

#### ➤ Co Présidents Entente A.S. ENVAL-MARSAT :

CHAPUT Bernard / 06-82-64-52-75 • CHARBONNEL Gérald / 06-33-16-23-79  
CHRETIEN Jean-Pierre / 06-60-80-66-71 • SICARD Bernard / 06-32-60-32-42

➤ Responsable et Correspondant du Groupement jeunes « Source et Volcans Football » : KLEIN Yann / 06 82 19 76 99

➤ Responsable Technique du Groupement «Source et Volcans Football » : BARBAT Jean-Jacques / 06 63 46 16 80

➤ Responsable Technique Groupe seniors : Equipe 1 : AMARO Georges : 06-63-96-74-21 / Equipe 2 : PORTE David – TENEZE Stéphane : 06-99-75-19-19  
Equipe 3 : D'OLIVEIRA Philip : 06-87-55-61-12

➤ Manager du Groupe seniors : VIERA Manu / 06-99-19-23-02

### DATES IMPORTANTES À NOTER SUR VOS AGENDAS :

Déc. 2013 et Janv. 2014 ..... N'hésitez pas à demander le calendrier de l'entente ASE-M  
Samedi 22 février 2014 .. Concours de belote à la salle des fêtes de Marsat  
Dimanche 6 avril 2014 .... Loto à la salle des fêtes d'Enval  
Samedi 14 juin 2014 ..... Assemblée Générale de l'entente  
Samedi 28 juin 2014 ..... Concours de pétanque au stade d'Enval  
Vendredi 29 août 2014 .... Concours de pétanque au stade d'Enval  
Dim. 9 novembre 2014 .... Loto à la salle des fêtes d'Enval

**Si vous êtes intéressé pour jouer au foot ou pour l'arbitrage ; si vous souhaitez accompagner ou encadrer des jeunes ; si vous souhaitez simplement consacrer un peu de votre temps à nos côtés pour faire vivre notre association sportive : N'hésitez plus, VENEZ NOUS REJOIN- DRE (Prenez dès maintenant contact avec un des responsables ci-contre)**



## ➤ T.C.E. : UNE ANNÉE ANIMÉE

L'Assemblée Générale du T.C.E. s'est tenue le samedi 19 octobre à la Salle Polyvalente. Nadia Lesgourgues, présidente, a remercié tous les adhérents pour leur présence et leur soutien. La saison s'est terminée en beauté avec notre tournoi open et des finales relevées.

2014 sera une année animée !!!!! Notre nouvelle équipe d'encadrement composée de Franck Martel D.E. qui succède à Jordan Garcia, Justine Chavouet D.E. stagiaire, Pierre Gay, Yohan Lesgourgues et Marion Menetrier, tous trois initiateurs, a décidé de mettre en place un programme d'animation tout au long de l'année afin d'entretenir un esprit de convivialité et rassembler adhérents et nouveaux arrivants.

A présent, tous nos groupes ont repris les entraînements. Certains ont déjà repris le chemin des championnats et les autres s'y préparent activement.

### NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

**Présidente :** Nadia LESGOURGUES

**Vice-président :** Claude CHRETIEN

**Trésorière :** Cécile BARNERIAS

**Secrétaire :** Murielle NOUET

**Membres :** Tracy BOUVIER, Françoise VOUAUX, Dominique BEAULATON

Merci à la municipalité pour la réfection du court n°1 (remplacement du gazon) et les diverses réparations occasionnées lors des différentes effractions dont nous avons été victimes.

### RENSEIGNEMENTS :

Nadia LESGOURGUES, 06 30 29 19 12



### PROCHAINES DATES À RETENIR :

22 mars : carnaval

12 avril : soirée à thème

03 mai : TEP (10 ans et moins) filles et garçons

14 juin : fête de l'école de tennis + TEP (9 - 13 ans) filles et garçons

28/29 juin : tournoi interne (finales)

## ➤ ENVAL YOGA

Marie Aline BLANCHER, notre professeur, nous enseigne le Yoga 2 fois par semaine à l'école d'Enval, dans une ambiance très amicale.

Ses cours ont lieu le lundi de 19h à 20h30 et le mardi de 18h45 à 20h15.

Deux séances d'essai gratuites sont proposées aux personnes qui veulent découvrir les bienfaits de cette discipline pour réduire le stress, améliorer la souplesse et la vitalité !

L'adhésion est possible à l'année, au trimestre ou à la séance.

L'association organisera le samedi 17/05 en matinée, une séance d'initiation de Hatha-yoga, ouverte à tous et qui se déroulera à la salle polyvalente « René Robin » avenue du stade à ENVAL.



### Pour tous renseignements :

Marie Aline BLANCHER : 04 73 38 95 57

Jocelyne BULIDON : 04 73 63 17 25

Cécile BLANC : 06 38 78 32 87

## ➤ CLUB DE L'ÂGE D'OR

Comme chaque année pendant l'été, les adhérents du club ont participé aux sorties et animations proposées.

Début juillet, nous avons retrouvé nos amis du Club Vermeil de Manzat pour un après-midi « randonnée » dans les Combrailles, autour de Manzat. En août, une nouvelle rencontre nous a conduits cette fois autour du Gour de Tazenat.

Parmi les traditions du club, nous n'avons pas oublié notre repas « fri-ture » à Lisseuil.

Puis, avant que l'été ne s'achève, nous avons reçu chez nous, à Enval, nos amis des clubs de Manzat, Queuilles, Châtel-Guyon, St Hippolyte. Les marcheurs ont ainsi pu découvrir les charmes de la « Coulée verte », qui les a amenés jusqu'à l'Abbaye de Mozac. Pendant ce temps, les non-marcheurs ont pu s'adonner à leurs jeux favoris. Et ce sont 82 personnes qui ont terminé la journée autour d'un sympathique casse-croûte.

Le Dimanche 24 novembre, notre loto annuel a connu son succès habituel.

Le 15 décembre, nous nous sommes tous retrouvés au restaurant « Le Moulin des Gardelles » pour fêter Noël.

Un grand merci à tous nos adhérents et amis qui nous apportent leur soutien et leur aide tout au long de l'année, et qui nous permettent de faire vivre le club. Meilleurs vœux à tous pour 2014.



## ► GYM MUSICALE



La saison 2013-2014 de notre association a démarré de façon toujours aussi dynamique. Nous apprécions tous les bienfaits de la pratique de la gymnastique d'entretien !

Cette année la Gym Musicale d'Enval compte environ 80 adhérents (idem à l'année précédente). Nous avons constaté une petite désertion en fin d'année, ce qui a permis aux plus ferventes de s'éclater notamment dans la nouvelle discipline proposée : la zumba.

Françoise, notre monitrice, toujours aussi dynamique et enthousiaste, nous stimule sur des exercices qu'elle renouvelle régulièrement. Elle sait s'adapter aux possibilités du groupe et est attentive à chacun d'entre nous.

Comme les années précédentes, nous avons renouvelé notre participation à la course pédestre : La Clermontoise. Notre association est fière de contribuer à la lutte contre le cancer du sein.

Nous nous sommes également retrouvés au printemps, pour notre repas annuel et l'ambiance était de mise.

Une randonnée de 2 jours en rand'hôtel à Mandailles (Cantal) a rassemblé les volontaires adhérentes et leurs conjoints le 8 et 9 juin. Comme toujours, l'ambiance et la gaieté étaient au rendez-vous.

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée le 27 juin.

**Nos horaires seront maintenus à 19h45-20h45 tous les lundis et jeudis.**

### Possibilité de 3 séances d'essais

Cotisation annuelle 2013-2014 : 50 euros par personne, 90 euros pour un couple.

Tarif dégressif appliqué pour les arrivées en cours d'année (janvier à juin).

### Renseignements :

- Présidente : 06 85 53 78 70
- Vice-Présidente : 04 73 38 36 72
- Secrétaire : 04 73 64 14 25

## ► LE CLUB D'ENVAL DES JARDINIERS DES PAYS D'Auvergne

L'association départementale des « Jardiniers des pays d'Auvergne » vient d'être créée selon la volonté des animateurs des clubs locaux des Jardiniers de France du département. Après avoir consulté et écouté les adhérents des différents clubs du département, les animateurs ont décidé de démissionner de l'association des Jardiniers de France, considérant que celle-ci n'apportait plus satisfaction et de créer une association départementale autonome. L'association et les animateurs feront en sorte d'apporter à leurs adhérents un maximum d'informations et de connaissances en jardinage.

Si vous êtes passionnés de jardinage, si vous souhaitez découvrir le plaisir de jardiner, venez nous rejoindre.

**Contact :** Marcel Noir 22 chemin des Batignolles 63200 Mozac tél : 04 73 38 31 86

Le club propose un atelier de tailles fruitières ainsi qu'une taille de rosiers le **samedi 15 mars à 14 h** chez Monsieur Meurdefroid, 7 allée de la Combe à Enval. L'intervenant sera M. Dumont Mickaël.

Un autre rendez-vous vous est donné le **jeudi 27 mars à 19 h** à la mairie (salle des réunions) pour une conférence sur le fleurissement des jardins et balcons. L'intervenant sera M. Gardarin.

**Ces deux manifestations sont ouvertes à tous.**

## ► LES LOUSTICS



L'association LES LOUSTICS ENVALOIS a fêté son 1<sup>er</sup> anniversaire ! Après une année passée à chercher des idées, à organiser des manifestations et à les mener à bien, le pari est plutôt réussi puisque l'association a pu remettre un chèque de 1200€ à l'école. Le corps enseignant décidera de son utilisation. Un des premiers projets serait d'emmener tous les enfants de l'école au cinéma.

L'association Les Loustics Envalois reprend du service et renouvelle son engagement, chaque parent peut d'ailleurs quand il le souhaite nous rejoindre (même pour une aide ponctuelle).

Pour l'année scolaire 2013-2014 l'association Les Loustics Envalois prévoit, entre autres, d'organiser **une nouvelle Soirée Zumba**, vu le succès rencontré par la précédente. Elle aura lieu le **vendredi 31 janvier 2014 à la salle polyvalente d'Enval** (à partir de 10 ans). Venez nombreux danser sur des rythmes endiablés de 19h30 à 21h30, une buvette est prévue pour se restaurer !!! (réservation conseillée au 0662195245 ou 0699619571).

À très bientôt et au plaisir de vous retrouver dans nos manifestations pour soutenir les projets de notre école.



## ➤ ENVALAMBIC

### « CHAUD LE MARC AVEC L'APAGE »

C'est dans le cadre du Festival des Balades d'Automne 2013 et sous un soleil radieux que s'est déroulée la 4<sup>ème</sup> édition d'ENVALAMBIC le samedi 26 octobre.

En effet, pas besoin de la chaleur de l'Alambic pour réchauffer les quelque 600 marcheurs et croqueurs des saucissons cuits au marc.

Après la marche matinale d'une dizaine de kilomètres le long de l'Ambène, sur les sentiers de l'APAGE et le réconfort pris à la buvette où Jacques tirait le portrait des volontaires, les marcheurs affamés ont dégusté le traditionnel « Repas de l'Alambic » dans une très chaude ambiance de Jazz.

Les anciens du Club de l'Age d'Or ont profité du covoiturage avec les vieilles voitures de collection (DS, Traction, 4 CV, etc...) pour se retrouver à table.

Cette nouvelle édition de l'ENVALAMBIC confirme la réputation de cette journée qui devient une tradition dans la région car cette année encore, ils sont venus de loin : des curistes vichyssois, des Verts de Saint-Etienne et même des « Coujoux » de Brive étaient au rendez-vous (avant de se faire rosser par les Jaunards).

Remerciements et compliments à l'APAGE et à ses amis ainsi qu'aux décorateurs en herbe du Centre de Loisirs (pour la superbe décoration de la salle) et félicitations au bouilleur de cru pour son professionnalisme et sa disponibilité.

Remerciements également à nos traditionnels et fidèles partenaires : la SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC et les Etablissements LECLERC.



## QUELQUES CHIFFRES

### ORGANISATION

- 15 personnes le jeudi soir, de 16 heures à 22 heures
  - Peler les patates et les oignons
  - Premiers préparatifs... et motivation
- 30 personnes le vendredi 25, de 5 heures 30 à 22 heures
  - installation de la salle, buvette, etc ...
  - et les 2 premières cuissons de la viande à l'alambic
- 60 personnes le samedi 26, de 6 heures à 21 heures
  - marche
  - buvette
  - cuisine, service, vaisselle
  - cuisson alambic (3<sup>ème</sup> cuisson de la viande)
- 30 personnes le dimanche 27, de 9 heures à 22 heures
  - rangement
  - nettoyage
  - débriefing

### MATÉRIEL

- 1 parquet salon de 120 m<sup>2</sup>
- 120 tables
- 550 chaises
- 550 assiettes et couverts
- 600 verres offerts

### GOURMANDISES

- 600 saucissons
- 200 kg de plates côtes
- 100 pains
- 300 kg de patates
- 600 parts de pompes aux pommes (Boulangerie d'Enval « Aux Délices de Clara »)
- 200 litres de vin
- 200 litres de bière
- 26 litres de café
- 16 litres d'eau de vie

### TEMPÉRATURE ET AMBIANCE CHAUDES :

- extérieur : 30 °
- en salle : 30 °
- en cuisine : 40 °

### BUDGET

13 500€



## 23 ET 30 MARS 2014, ÉLECTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

La loi du 17 mai 2013 modifie le déroulement des élections municipales qui désigneront également, pour la première fois, les conseillers communautaires.

**Pour les communes de plus de 1000 habitants : vote au scrutin de liste.** L'électeur choisira un bulletin où figurera la liste des candidats pour le conseil municipal de la commune et une seconde liste, celle des candidats au conseil communautaire. Ceux de la seconde liste figureront également sur la première. L'électeur connaîtra donc le nom des candidats au conseil communautaire auxquels il apporte ses suffrages.

**Pour les communes de moins de 1000 habitants,** les électeurs de ces communes glisseront une liste unique dans l'urne, celle des candidats au conseil municipal. Les conseillers communautaires seront désignés à l'issue de l'élection du maire et de ses adjoints, « dans l'ordre du tableau ». En clair, le maire sera obligatoirement conseiller communautaire, ainsi, le cas échéant, qu'un ou plusieurs adjoints selon l'ordre de leur élection. Pratiquement, les trois communes de moins de 1.000 habitants de Riom Communauté (La Moutade, le Cheix-sur-Morge et Pessat-Villeneuve) n'auront qu'un conseiller communautaire titulaire, qui sera donc le maire de la commune. Elles pourront avoir un conseiller communautaire suppléant. Notons que le panachage est autorisé dans les communes de moins de 1.000 habitants.

Répartition des délégués au sein du futur conseil communautaire :

COMMUNES	POPULATION	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Riom	17941	19	0
Mozac	3755	6	0
Saint-Bonnet-près-Riom	1988	3	0
Ménérol	1576	2	0
Enval	1390	2	0
Marsat	1197	2	0
Cellule	1068	2	0
Malauzat	1063	2	0
Le Cheix-sur-Morge	615	1	1
Pessat-Villeneuve	507	1	1
La Moutade	484	1	1
TOTAL	31584	41	3

### CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN CENTRE-BOURG À CELLULE ET AU CLOS DE L'ARMOISE À MALAUZAT.

A Cellule, le bailleur Auvergne Habitat a donné le coup d'envoi à la construction rue de l'Europe de 11 logements sociaux, dont un est destiné à une famille sédentaire de la communauté des gens du voyage. Démarré au printemps dernier, le chantier est programmé sur 18 mois, pour une livraison au tournant 2014-2015. Il s'agit de «logements intermédiaires», entre le collectif et l'individuel. L'ensemble de ce programme est labellisé BBC (bâtiment basse consommation).

Financement de programme : 1 346 200 €, subventionné par l'Etat, le Conseil Régional d'Auvergne, le Conseil Général du Puy-de-Dôme et Logéhab.

Dans le lotissement du Clos de l'Armoise, à Malauzat, l'Ophis a fait construire cinq maisons individuelles groupées (4T4 et 1T3), qui viennent d'être livrées. Chaque logement est équipé de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire et bénéficie d'un jardin privatif et d'un garage ou d'une place de stationnement. Riom Communauté a apporté une subvention d'équilibre de 46 560 € pour cette opération qui bénéficie également d'une aide de la Région (Fond Régional d'Aide au Développement Durable du Territoire) de 90 000 €. Coût des travaux : 868 465 € HT.

### LES COMMERÇANTS SUR INTERNET

Le nouveau site web de l'Association pour la promotion de Riom (APR) est en ligne. Créé par la société Axiis (Riom), il reprend les articles du magazine 100 % Riom, donne les actualités, fournit des informations pratiques sur les commerces et le stationnement. Les commerçants peuvent également y héberger une page personnelle, qu'ils sont susceptibles d'administrer eux-mêmes.

[www.commerces-riom.com](http://www.commerces-riom.com)

### L'HABITAT DU GRAND CLERMONT

Riom Communauté fait partie du Comité de pilotage de l'observatoire de l'habitat du Grand Clermont. Animé par l'agence d'urbanisme Clermont Métropole, cet observatoire suit, depuis 2002, les évolutions du territoire, notamment sur la production du logement neuf, les loyers et l'occupation des parcs de logements privés et publics, la demande sociale en logement et les parcours résidentiels.

Dans le cadre de l'observatoire des loyers du parc privé, des enquêtes téléphoniques avaient été menées sur notre territoire en 2004 et en 2009. Cette enquête va être reconduite au printemps 2014 et s'adressera aux locataires de logements privés. Elle porte sur les questions du logement, du loyer mais aussi de la mobilité et des projets futurs des ménages.

Nous vous remercions par avance de réserver le meilleur accueil aux enquêteurs téléphoniques sachant que cette enquête n'a aucun lien avec d'éventuelles offres commerciales. D'autre part, l'anonymat des personnes enquêtées sera garanti.

## PLANCHE CYRIL (RAMONEUR FUMISTE QUALIFIÉ)

**Vous propose :** Le ramonage de vos conduits d'évacuation de fumée, cheminée, insert, foyer ouvert, poêle à bois, poêle à granulés... / Intervention rapide  
**Délivrance du certificat de Ramonage obligatoire par l'assurance.**

*Si vous êtes intéressé(e) pour le ramonage de votre installation, vous pouvez dès à présent me contacter, pour tous renseignements complémentaires ou rendez-vous, au **06 25 87 25 35**.*

**Votre tranquillité d'esprit et votre sécurité ne valent-elles pas un ramonage garanti par un professionnel ?**  
[planche.ramonage@hotmail.fr](mailto:planche.ramonage@hotmail.fr)



## EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES BACS ET SACS JAUNES : C'EST PARTI !

De nouvelles filières de recyclage permettent au Syndicat du Bois de l'Aumône d'étendre les consignes de tri des bacs et sacs jaunes sur son territoire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Jusqu'à maintenant, il était possible de jeter les papiers, cartons, boîtes métalliques et bouteilles et flacons en plastique. Désormais, les usagers peuvent ajouter de nouveaux emballages ménagers en plastique rigide.

### DE QUELS DÉCHETS S'AGIT-IL ? QUELQUES PRÉCISIONS :

- **Pots en plastique** : pot de yaourt, pot de crème, de fromage blanc, de dessert...
- **Barquettes en plastique** : barquette de beurre, margarine, de charcuterie, de poisson, de fromage, de fruits et légumes, barquette de gâteaux, de pâtes fraîches, de viande...
- **Boîtes en plastique** : boîte de confiserie, de glace et sorbet, d'œufs...
- **Blisters en plastique** : blisters d'ampoules, de piles, de jouets...

Ces emballages doivent être vides, mais il n'est pas nécessaire de les laver.

### ATTENTION AUX ERREURS DE TRI !

- **Les plastiques souples, sacs, films, opercules...** doivent être déposés dans le bac vert.
- **On parle bien d'emballages ménagers** : les seaux en plastique, les pots de fleurs, les boîtes «Tupperware», les gobelets et couverts en plastique doivent rester dans le bac vert avec les ordures ménagères.
- **Seules les barquettes alimentaires en polystyrène se placent dans le bac jaune** ; les autres déchets en polystyrène se déposent dans le bac vert.



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### HORIZONTAL

- 1 - Désœuvrées
- 2 - Peut-être sous terrain - Pitance
- 3 - S'émerveilla - Peut-être «de la Plata»
- 4 - Tellure - Art de dire
- 5 - OK - Appelle
- 6 - Marque de lieu géographique - Rangée
- 7 - Lac - Suinta - Extraterrestre
- 8 - Ksi - Société
- 9 - Examinent attentivement
- 10 - Pas reçus - Clef

### VERTICAL

- A - Avariée
- B - Région d'Asie - Querelle
- C - Porté dès la naissance - Conf
- D - Composés organiques - Belle-fille
- E - Parmi les drupes - Usages
- F - Préfixe - Grossier sans un «r»
- G - Infinitif - Peuples indo-européens
- H - Changée - A la mode
- I - S'étant atrophiée - Pronom familial
- J - Affluent du Rhône - Très bien !



## → INFOS

### ■ MAIRIE 04 73 38 23 82

2 rue des écoles - 63530 ENVAL

Fax 04 73 38 23 82

Email : [mairie.erval@wanadoo.fr](mailto:mairie.erval@wanadoo.fr)

[www.erval.net](http://www.erval.net)

Lundi : 8h30 - 11h00 / fermé l'après midi

Mardi : 8h30 - 11 h 00 / 13h30 - 17h00

Mercredi : 8h30 - 11 h 00 / fermé l'après midi

Jeudi : 8h30 - 11 h 00 / 16h00 - 20h00

Vendredi : 8 h 30 - 11 h 00 / 13h30 - 17h00

### ■ PERMANENCE DU BUREAU MUNICIPAL

Monsieur le Maire Jean CAILLAUD :

sur rendez-vous, tous les jours du lundi au samedi

Le premier samedi du mois :

Monsieur Christian MELIS, 1<sup>er</sup> adjoint

Le deuxième samedi du mois :

Madame Sylvie GERBE, 2<sup>ème</sup> adjoint

Le troisième samedi du mois :

Madame Elyane FAURE, 3<sup>ème</sup> adjoint

Le quatrième samedi du mois :

Monsieur Pascal GOUMY, 4<sup>ème</sup> adjoint

### ■ LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Se renseigner en mairie

### ■ BIBLIOTHÈQUE : Horaires

Le lundi de 16h15 à 18h

Le mardi de 13h30 à 15h

Le mercredi de 17h à 19h

Pendant les vacances scolaires, les fermetures

sont affichées et consultables sur le site de la

bibliothèque.

■ **TRANSPORT À LA DEMANDE** organisé par Riom Communauté : tél 04 73 38 08 09 (navette)

### ■ ADRESSES UTILES :

❖ **L'AGENCE POSTALE** : 04 73 97 45 06

Lundi : 9h15 - 12h00

Mardi : 9h15 - 12h00

Mercredi : fermé toute la journée

Jeudi : 15h15 - 18h00

Vendredi : 15h15 - 18h00

Samedi : 9h15 - 12h00

La levée du courrier est effectuée à 15h15

❖ **PHARMACIE MARIE-HÉLÈNE PETAVY**

04 73 38 98 41

Route de Volvic 63530 ENVAL

(galerie marchande du Centre Leclerc)

❖ **DOCTEUR ANNE FOA** 04 73 63 00 83

12 avenue de la Libération 63530 ENVAL

(près de la salle polyvalente)

❖ **CABINET D'INFIRMIÈRE LIBÉRALE**

06 38 72 35 74 ou 07 87 12 88 71

3 rue de l'Ambène - 63530 ENVAL

❖ **CENTRE D'ACTION MÉDICO SOCIALE** de

Riom : 04 73 64 53 70

10 rue Antoine Arnaud 63200 RIOM

### ■ POUR VOTRE SÉCURITÉ, QUELQUES

#### NUMÉROS À AVOIR SUR VOUS :

❖ **POMPIERS** : composer le 18

❖ **GENDARMERIE-POLICE** : composer le 17 ou 112

❖ **URGENCES MÉDICALES** : composer le 15

❖ **Vous êtes victime d'un cambriolage** :

composer le 17 ou 112

❖ **Opposition carte bancaire** : 0 892 705 705

❖ **Opposition chèque** : 0 892 68 32 08

❖ **Téléphones portables volés** :

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

❖ **AGIR CONTRE TOUTES LES VIOLENCES**

#### FAITES AUX FEMMES :

UN NUMÉRO NATIONAL UNIQUE POUR LES

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE : 3919

Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 22 h (les jours

fériés de 10 h à 20 h). Ce numéro est gratuit. Il répond

à toutes les formes de violences (violences conjugales,

mutilations et mariages forcés, agressions sexuelles et

viols, violences au travail).

Que vous soyez victime ou témoin, vous serez écouté(e),

conseillé(e) et informé(e) sur les démarches à suivre.

❖ **SEMERAP** : 04 73 34 94 94

(si problème technique urgent sur réseau d'eau)

❖ **URGENCE GAZ** : 0810 433 333

❖ **URGENCE EDF** : 0810 333 063

### ■ INFO SBA :

❖ **DECHETERIE DE VOLVIC** Tél : 04 73 83 38 00

Chemin des Prades - Section Champloup 63530 VOLVIC

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

du mardi au samedi inclus 8h30-12h30 / 13h30-18h30

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) : du

mardi au samedi inclus 9h-12h30 / 13h30-17h

❖ **DECHETERIE DE CHATEL GUYON**

Tél : 04 73 83 38 00

Chemin de la Croix des Roberts 63140 CHATEL-GUYON

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

du mardi au samedi inclus 8h30-12h30 / 13h30-18h30

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) :

du mardi au samedi inclus 9h-12h30 / 13h30-17h

Pour éviter vols et dégradations récurrents, les

caisses « ferraille et DEEE » sont évacuées chaque

soir. Dépôt de ces déchets avant 17h45.

❖ **DECHETERIE DE RIOM** Tél : 04 73 83 38 00

Avenue Hector Berlioz - RD 211- Chemin de Mau-

pertuis - Lieu-dit Le Polbiat 63200 RIOM

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

du lundi au vendredi 8h-12h30 / 13h30-19h

le samedi 8h-19h : (sans interruption)

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) : du

lundi au vendredi : 8h-12h30 / 13h30-18h

le samedi 8h-18h : (sans interruption)

Attention ! Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Afin de mieux gérer le service, la gestion des accès aux

déchèteries est désormais informatisée via les cartes

à puce, ce qui consiste en l'attribution à chaque usager

d'une carte à puce d'accès gratuite. Pensez à faire le

nécessaire soit en retirant un formulaire de demande

de carte auprès des gardiens, soit en remplissant le

formulaire en ligne sur le site internet du syndicat :

[www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

## → ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Alexandre VAISSON ..... 26 juillet 2013

Tom VERMOREL ..... 19 août 2013

Océane PLANCHE ..... 02 septembre 2013

Eliott BADIOU CHAPUS ..... 30 octobre 2013

### MARIAGES

Emilie MOREL et Pascal THIEBOT ..... 20 juillet 2013

Natalia PINKOVA et Bruno FERNANDEZ ..... 03 août 2013

Emmanuelle BOYER et Benoît GALLIENNE ..... 17 août 2013

### DÉCÈS

Maurice RESTOUX ..... 08 juillet 2013

Guy CHEVARIER ..... 03 septembre 2013

Maria VERAY ..... 07 septembre 2013

Marie-Joséphine VERDIER ..... 18 novembre 2013

## → MANIFESTATIONS 2014

Vendredi 31 janvier	Initiation Zumba	Les Loustics
Vendredi 07 février	Loto	Ecole
Samedi 22 février	Soirée spectacle	Comité des Fêtes
Dimanche 06 avril	Loto	Foot (ASE)
Vendredi 11 avril	Initiation Zumba	Les Loustics

Dimanche 11 mai	Brocante	Comité des Fêtes
Samedi 17 mai (matin)	Hatha-Yoga	Yoga
Samedi 28 juin	Concours de pétanque	Foot(ASE) stade du haut
Vendredi 29 août	Concours de pétanque	Foot(ASE) stade du haut
Samedi 30 août et Dimanche 31 août	Fête patronale	Comité des Fêtes

# Pour le bien-être de chacun

## DIVAGATION DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, quels qu'ils soient, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

## STATIONNEMENT GÉNANT

### Rappel de la loi :

- Tout véhicule stationné à moins de 30 mètres d'un croisement peut être sanctionné.
- Tout véhicule empêchant le passage peut être mis en fourrière.
- Le fait de mettre un panneau « stationnement interdit » sur sa porte ou une fenêtre ne donne aucun droit.
- Il est essentiel de respecter la libre circulation dans l'agglomération et de ne pas créer, par un stationnement abusif, une gêne pour les riverains.
- L'accès des véhicules de secours (pompiers, ambulance) doit toujours être possible.
- Nous vous rappelons que votre responsabilité peut éventuellement être engagée.

## LES GESTES SIMPLES QUI FACILITENT LA COLLECTE

Afin d'améliorer la qualité du service proposé aux usagers, il est recommandé de sortir les bacs jaune ou vert le soir de la veille du passage, aux points de présentation habituels, les poignées dirigées vers la chaussée. Il est rappelé que la responsabilité des usagers peut être engagée en dehors des jours de collecte, il est ainsi conseillé de rentrer son bac le plus tôt possible après le passage des agents du Syndicat de Bois de l'Aumône.

## LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils spécifiques susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- le samedi de 9h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

## ENVIRONNEMENT

Les bords de nos chemins, ainsi que certains endroits retirés de notre commune sont trop souvent le théâtre de dépôts sauvages de matériaux ou de déchets de toute nature (pneus, batteries, électroménager, vêtements, etc...) Les plaintes déposées par la mairie à la gendarmerie restent souvent sans suite, faute de preuves.

Afin de lutter contre ce genre de délinquance et de préserver notre cadre de vie, nous invitons la population à la plus grande vigilance.

## FEUX DE PLEIN AIR

### Les interdictions permanentes :

→ **Lanternes célestes (dites aussi chinoises ou thaïlandaises) :** l'usage (mise à feu et lâcher) de lanternes célestes est **interdit**.

→ **Déchets non végétaux** le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales, agricoles est **interdit**.

→ **Déchets végétaux ménagers :** le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers est interdit.

Les déchets végétaux ménagers, incluent les déchets verts dits de jardin : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillage ou d'élagages et autre résidus végétaux biodégradables sur place ou évacuables dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Les déchets « végétaux » ménagers produits par les ménages, doivent être valorisés par le compostage, le mulchage, le broyage ou, à défaut, par la collecte dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères pour les petites quantités ou par l'apport en déchetterie pour les quantités plus importantes.

### Interdiction complète des feux de plein air en cas d'alerte « pollution atmosphérique »

Dans le cadre de l'arrêté n° 12/00059 du 5 janvier 2012 susvisé portant organisation d'actions et mesures graduées en cas de pointe de pollution atmosphérique

sur la région de Clermont-Ferrand – Riom – Issoire, dès la diffusion par la préfecture du Puy de Dôme d'un message d'alerte à la pollution atmosphérique et jusqu'à la diffusion d'un message de levée d'alerte, tout feu de plein air est interdit sur le territoire des 60 communes listées ci-après :

→ Arrondissement de Clermont-Ferrand : Aubière, Aulnat, Authezat, Beaumont, Beauregard l'Evêque, Blanzat, Cébazat, Le Cendre, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Le Crest, Durtol, Gerzat, Lempdes, Lussat, Malintrat, Les Martres d'Artières, Nohanent, Orcet, Orcines, Pérignat-les-Sarlièves, Plauzat, Pont-du-Château, La Roche Blanche, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champagnelle, La Sauvetat, Tallende, Veyre-Monton, Yronde-et-Buron

→ Arrondissement d'Issoire : Le broc, Coudes, Issoire, Meilhaud, Montpeyroux, Orbeil, Pardines, Parentignat, Perrier, Saint-Yvoine, Sauvagnat-Sainte-Marthe

→ Arrondissement de Riom : Cellule, Châteauaugay, Le Cheix sur Morge, Davayat, Enval, Gimeaux, Malauzat, Marsat, Ménétrou, La Moutade, Mozac, Pessat-Villeneuve, Riom, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-Près-Riom, Yssac-La-Tourette

• L'arrêté est disponible sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme : <http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr>

- Rubrique Sécurité > Sécurité des personnes et des biens > Sécurité civile
- Contacts : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture Tél. 04 73 42 15 51
- Préfecture du Puy-de-Dôme Service Interministériel Régional de Défense et Protection Civiles-SIRDPC Tél. 04 73 98 63 76

## QUE FAIRE SI LES BRANCHES OU RACINES DÉPASSENT LA LIMITE SÉPARATIVE ?

La question est réglée par l'article 673 du code civil.

### a) Les branches dépassent

Si les arbres de votre voisin ont des branches qui dépassent la limite séparative et surplombent votre terrain, vous pouvez exiger de lui qu'il coupe ces branches afin qu'elles ne dépassent pas cette limite.

ATTENTION ! Vous ne pouvez le faire vous-mêmes, sauf s'il vous y autorise expressément. S'il refuse, il faut vous adresser au tribunal d'instance qui contraindra le voisin à s'exécuter.

Ce droit de faire couper les branches qui dépassent ne se perd pas au bout de 30 ans ; on peut l'invoquer même si on a toléré cela (vous ou votre prédecesseur) pendant plus de 30 ans (Cass. Civ., 17.7.1975, Bull. civ. III-262 p.198). Si les branches qui dépassent chez vous portent des fruits, vous n'avez pas le droit de les cueillir, mais vous pouvez les ramasser lorsqu'ils sont tombés par terre, et le voisin ne peut vous les réclamer.

### b) Les racines dépassent

Contrairement à la solution retenue pour les branches, vous pouvez vous-même couper les racines des arbres voisins qui pénètrent dans votre terrain, en les sectionnant à la limite séparative. Mais vous ne pouvez contraindre votre voisin à le faire. Si vous subissez un dommage causé par les racines d'un arbre voisin (exemple : elles soulèvent le mur de votre garage), vous pouvez engager la responsabilité de votre voisin sur la base de l'article 1.384 du code civil (Cass. Civ. 6.4.1965 D 1965-432 et v. p. 78)

### c) Les feuilles des arbres voisins vous envahissent

On considère que si le vent porte vers votre terrain les feuilles des plantations voisines, vous devez les supporter, car il s'agit là d'un inconvénient normal de voisinage. Il en irait autrement, et vous pourriez agir en responsabilité contre votre voisin, si les arbres de ce dernier vous occasionnaient un trouble excessif, par exemple en s'accumulant dans des proportions inadmissibles dans la gouttière ou sur le toit de votre maison ou mur (infiltrations).

### Quel est le tribunal compétent ?

C'est le tribunal d'instance dans le ressort duquel se trouvent les plantations incriminées. (Cass. Ci. 8.2.1965, D. 1965-372)

### Chaque année à l'automne, le marronnier de mon voisin inonde mon terrain de marrons et de feuilles mortes. N'y a-t-il pas moyen d'obliger ce voisin à élaguer ses arbres de façon plus radicale ?

Non, si le marronnier a été planté avec le retrait convenable, vous devez supporter marrons et feuilles. C'est un inconvénient normal de voisinage.

# À PROPOS DE SAINT-JEAN-D'EN-HAUT

Chacun connaît à Enval la croix classée qui date de l'an mil V cent et VI ; cette croix fut d'abord descendue à la révolution et placée au milieu de la place Saint-Jean-d'en-Haut, puis installée à l'endroit actuel en 1980 avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Cette croix appartenait à l'église du prieuré de Saint-Hippolyte (Sanctus Ypolitus, martyr du III<sup>e</sup> siècle). D'après Morand (1930) dans ses mémoires de l'Académie « L'Abbaye de Saint-Amable de Riom », ce prieuré était situé à la lisière de la région montagneuse, sur les hauteurs dominant la plaine. Son église se trouvait à l'ouest-nord du village actuel d'Enval.

« Cette montagne correspond à la côte 670 des cartes officielles de l'intérieur et de la guerre ».

Cette église disparue aujourd'hui, ainsi que le cimetière, fut remplacée au XVIII<sup>e</sup> siècle par une chapelle au village désigné à l'époque sous le nom de sous-marché (souvainché) donc sous la marche, la hauteur.

Nous pourrions lire dans Chabrol (Coutumes, IV, p. 544) la note suivante : « Cette paroisse, située près de Volvic, est plus connue sous le nom de Saint-Jean-d'en-Haut. L'église est à la pointe d'un rocher, séparée de toute habitation... Une partie du village d'Enval (la rive gauche de l'Ambène) ceux de Rochepradière et de Beauvalex dépendent de cette paroisse qui est de la justice de Tournolle ».

Un acte fort ancien fait état d'un accord entre l'abbaye de Riom et celle de Mozac, aux dates de 1192 et 1195, au sujet des églises de Pessat et de Saint-Hippolyte qui mit fin aux prétentions des moines de Mozac sur l'église de Saint-Hippolyte en reconnaissant à l'abbaye de Riom cette possession (1192, extrait du document officiel, archives du Puy de Dôme) : ... si qua etiam speciala rescripta Mauziacensus ecclesia... de predictus de Pessats videlicet et de sancte y polite ea reddantar Riomensis ecclesie...

Ce prieuré avait pour titulaire au XVI<sup>e</sup> siècle un religieux de l'abbaye, Antoine Chevillat, assisté d'un vicaire, Michel Faure.

On retrouve des actes de cette époque, concernant les sépultures au cimetière de Saint-Hippolyte (1523, 13 août, Bonnet Condat, paroissien ; 1530, 3 janvier, Jean Filligro, prêtre du lieu d'Enval, au tombeau de son aïeul ; 1534, 5 septembre, Philibert Déa, laboureur ; 1536, 25 janvier, Michellé Sandelyn, veuve Déa), tous testaments authentiques.

## ET AVANT ... !

D'après Tardieu, cette église aurait été donnée par l'évêque de Clermont, Etienne II, au chapitre Cathédral (les chanoines qui l'entourent) en 959. Elle apparaît en 1035 comme une dépendance de l'abbaye de Mozac (t), placée sous l'autorité de Cluny (sous Philippe I<sup>er</sup>, roi de France). En 1145, elle était l'un des trois prieurés les plus importants avec Vitrac et

Yssac ; le curé Willelmus la reçoit d'Aymeric, Evêque de Clermont (d'après Baluze, Hist. Générale de la maison d'Auvergne).

## ET AVANT AVANT ... !

D'après la documentation issue de la bibliothèque numérique de l'école nationale de Chartres, Pépin le Bref, père de Charlemagne et mari de Berthe au grand Pied, en 768, juste avant sa mort, reconnaît la possession à Mozac et aux Bénédictins, de l'église de Saint-Hippolyte ; ceci fut confirmé sous le pape Alexandre III en 1165 et Louis VII en 1169.

## TOUTEFOIS

Etienne VII de Mercoeur, Evêque de Clermont donna l'église de Saint-Hippolyte en 1168 aux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Amable (extrait des coutumes locales, article 11 du titre 28, la paroisse située près de Volvic est la plus connue et située à Saint-Jean d'en Haut).

Il semblerait donc qu'il y ait contradiction entre certains écrits quoique parfois des gestions bicéphales ont existé, à moins que, comme l'on dit, un autre prieuré ait existé dans Enval même ; en effet en 1659 note Jean-Marie Perona du Club Historique Mozacois, l'officier claustral de l'abbaye de Mozac, François de Courturel de Rouzat est aussi « prieuré d'Enval ». Ce qui pourrait correspondre encore à l'octroi de la disme.

Nota pour des recherches : Grégoire de la tour a été probablement le premier à établir une liste des églises à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, pour en savoir plus il faudrait avoir cette liste écrite... en latin ; à moins que quelques historiens comme Christine Delaplace ou Picard ne possèdent déjà ces documents.

Merci pour les aides à Madame Escudier (Club Historique des Amis du Vieux Riom) et Jean-Marie Perona (Club Historique Mozacois)

Jean CAILLAUD



Tirage à 650 exemplaires

Dépôt légal 1<sup>er</sup> semestre 2014

Directeur de publication : Jean Caillaud

Conception graphique et impression :

L'IMPRIMEUR.COM

63200 MOZAC • 04 73 38 82 95



SOLUTIONS DU  
MOTS-CROISÉS

P13

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	I	N	A	C	T	I	V	E	S	
2	G	N	O	M	E	R	A	T	A	
3	A	D	M	I	R	A	R	I	O	
4	T	E	D	I	C	T	I	O	N	
5	E	I	E	S	H	E	L	E		
6	E	N	S	E	R	R	E	E		
7	O	O	S	U	A	E	T			
8	X	I	B	S	C	I	B			
9	S	C	R	U	T	E	N	T		
10	R	E	F	U	S	E	S	U	T	